

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	7
-absents	3
-exclus	0

Annule et remplace la délibération du 21.01.2014

Séance du 29 janvier 2014

L'an deux mille quatorze le 29 janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

PRESENTS : DUCHET C, PERRIN L, HECHT C, BERNARD F, BERNARD A, PETRIGNET L, SALADIN B

ABSENTS NON EXCUSES : POTHIER J, MARGUIER L, INVERNIZZI F,

Date de convocation :
26/01/2014

Date d'affichage :
30/01/2014

Mme PETRIGNET Laëtitia a été nommée secrétaire

. Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

OBJET :
Affouage sur Pied
2013/2014

- Destine le produit des coupes des parcelles 17R-18R-11 et à l'affouage sur pied. L'exploitation de la parcelle 8R est ouverte aux personnes étrangères à la commune et basée sur le volontariat.
- Arrête le règlement d'affouage sur pied. Celui-ci sera consultable en mairie et sur le site : Commune de Buffignécourt
- Après avoir engagé durant l'été 2013 une information auprès de la population pour connaître les personnes intéressées pour bénéficier de l'affouage sur pied en 2013-2014 (l'affouage étant partagée par feu, sont admis au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle), arrête le rôle (liste annuelle des affouagistes) de l'affouage sur pied 2013-2014 annexé à la présente délibération.
- Le volume d'affouage sera réparti le plus équitablement possible entre le nombre total des affouagistes ; ces lots étant attribués aux affouagistes par tirage au sort.
- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 1680 € ; ce montant étant divisé par le nombre de bénéficiaires (28 personnes) de l'affouage arrêté dans le rôle d'affouage sur pied 2013-2014. Le montant de la taxe d'affouage s'élèvera pour cette campagne à 60€ par affouagiste.
- Fixe le montant du dégagement (parcelle 8R) à 20€ par affouagiste volontaire (10 personnes) soit 200€
- D'autre part M. Frédéric Bernard demande si il peut avoir du bois (il pensait déménager cet hiver et ne pas voir besoin d'affouage ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. N'étant pas inscrit sur la liste des affouagistes il ne peut prétendre à celui-ci. Par contre il reste des arbres isolés dans plusieurs parcelles entre 15 et 20 stères Mme le Maire propose donc au conseil de lui vendre ces cimes et arbres isolés au tarif de : 45€ (la quantité de bois étant inférieure à celle de l'affouage. Mr et Mme BERNARD étant concernés par cette décision, Mme le Maire leur demande de quitter la pièce le temps du vote.
- Revenus globaux de l'affouage 2013-2014 = : 1680€ +200€+45€= 1925€
- Fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

ARRIVÉE
- 7 FEV. 2014
BUREAU DU COURRIER 3
PRÉFECTURE DE LA HAUTE SAONE

- ⇒ Les affouagistes inscrits sur la liste de la campagne 2013-2014 se verront délivrer des houppiers et/ou du taillis et des arbres
 - ⇒ Les délais d'exploitation (vidange comprise) et d'enlèvement sont fixés au 30 septembre 2014, en cas d'intempéries empêchant la vidange le délai sera prolongé d'autant. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé son exploitation, il sera déchu de ses droits sur le lot attribué.
 - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque parcelle seront spécifiées dans le règlement d'affouage et distribuées le jour du tirage au sort de l'affouage.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document afférent.

7 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION
5 POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS
(sur la partie concernant Mr BERNARD Frédéric)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie
Le Maire

Pour extrait conforme :



LISTE AFFOUAGISTES 2013/2014

NOMS
BEAUDREY Guillaume
BOULET Jean Pierre
CHARIOT Emile
GRANDGIRARD Emmanuel
GUINCHARD Pierre
HECHT Chantal
HUGUIN Colette
HUGUIN René
INVERNIZZI Fabrice
KOOS Arnaud
KOOS Jacques
LUZET Fabrice
MOUROT Ernest
MOUROT Marcel
PERRIN Bernard
PETIT Marianne
PETRIGNET Elyane
PETRIGNET Jean-Michel
PETRIGNET Sebastien
POTHIER Jérôme
POTHIER Joël
POTHIER Michel
PUYBARREAU Thierry
ROITEL Damien
ROITEL Eric
SCHOKKER David
SIBILLE Marc
SUCHET Joel